

TABLE DES MATIÈRES

QUELQUES MODIFICATIONS IMPORTANTES 2

EXPLICATIONS SUR LES ASPECTS TECHNIQUES DE L'ENQUÊTE SUR LE CONTRAT 2016..... 3

QUELQUES MODIFICATIONS IMPORTANTES

1. À partir de cette année, l'enquête sur le contrat Qualité et Sécurité des patients change quelque peu d'aspect. L'enquête est établie dans Survey Monkey et une **distinction** est établie entre les hôpitaux **disposant ou non d'un certificat d'accréditation à l'échelle de l'hôpital**. L'instrument de rapportage est conçu de telle manière que chaque hôpital voit apparaître les questions pertinentes.

2. Les hôpitaux qui, à la date du 31 décembre 2016, ont obtenu un **certificat d'accréditation à l'échelle de l'hôpital**, ne sont soumis qu'à un **rapportage limité**. Il existe aussi quelques hôpitaux qui ont fait l'objet d'un audit définitif fin 2016 mais qui n'en ont pas encore obtenu le résultat. Si ce résultat est positif et si l'hôpital est donc accrédité dans son entièreté au début de 2017 (sur la base d'un audit réalisé en 2016), ces hôpitaux bénéficieront aussi d'un rapportage limité.
 - a. Aux hôpitaux accrédités via **JCI**, il est demandé **quels objectifs de sécurité du patient (IPSG) n'ont PAS été atteints**. Pour indiquer cela, les hôpitaux utilisent les codes définis par JCI (par exemple IPSG 4). Pour les hôpitaux ayant obtenu à plusieurs reprises une accréditation JCI, on demande les résultats de la **DERNIÈRE** accréditation.
 - b. Aux hôpitaux accrédités via **NIAZ** (Qmentum), il est demandé quelles "Pratiques Organisationnelles Requises" (POR) n'ont **PAS** été obtenues (p. ex. identification des clients). Pour les hôpitaux ayant obtenu à plusieurs reprises une accréditation NIAZ (Qmentum), on demande les résultats de la **DERNIÈRE** accréditation.
 - c. Aux hôpitaux ayant obtenu une accréditation à l'échelle de l'hôpital émanant d'une **autre organisation (accréditée ISQUA)**, on demande quelles normes n'ont **PAS** été obtenues.

3. **Tous les autres hôpitaux (y compris ceux qui ont déjà fait l'objet d'un audit test), sont soumis à un rapportage complet.**

EXPLICATIONS SUR LES ASPECTS TECHNIQUES DE L'ENQUÊTE SUR LE CONTRAT 2016

Avant de vous y mettre, nous vous demandons de bien vouloir parcourir les instructions suivantes :

1. Une **personne de contact** responsable de l'envoi du rapport a été identifiée pour chaque hôpital. Cette personne est la seule personne qui a reçu le lien électronique et qui reçoit les rappels.
Quoi qu'il en soit, le contenu du rapport doit être validé **en concertation avec les personnes concernées**.
Le lien communiqué par mail peut toutefois être transféré vers d'autres collègues, vous permettant de travailler à plusieurs sur le même rapport, tout en maintenant les modifications de chacun.
2. **Les annexes doivent être nommées de manière spécifique** : « numéro d'agrément + numéro de l'annexe + nom du fichier ». Le numéro de l'annexe sera également systématiquement repris dans la question.
3. Chaque annexe doit être chargée au **format PDF avec une taille maximale de 10 Mo**.
4. Dans le cadre de **l'ajout des annexes**, il est important, pour CHAQUE PARTIE pour laquelle des annexes sont demandées d'appuyer sur le bouton « **soumettre** » car dans la négative, les annexes ne sont pas téléchargées et le rapport est par définition incomplet. Vous pouvez passer à la question suivante en cliquant sur « next ».
5. **Toutes les annexes demandées doivent obligatoirement être jointes** à l'enquête électronique envoyée en même temps que ce texte. Les rapports qui ne satisfont pas à ces exigences seront considérés comme incomplets et renvoyés.